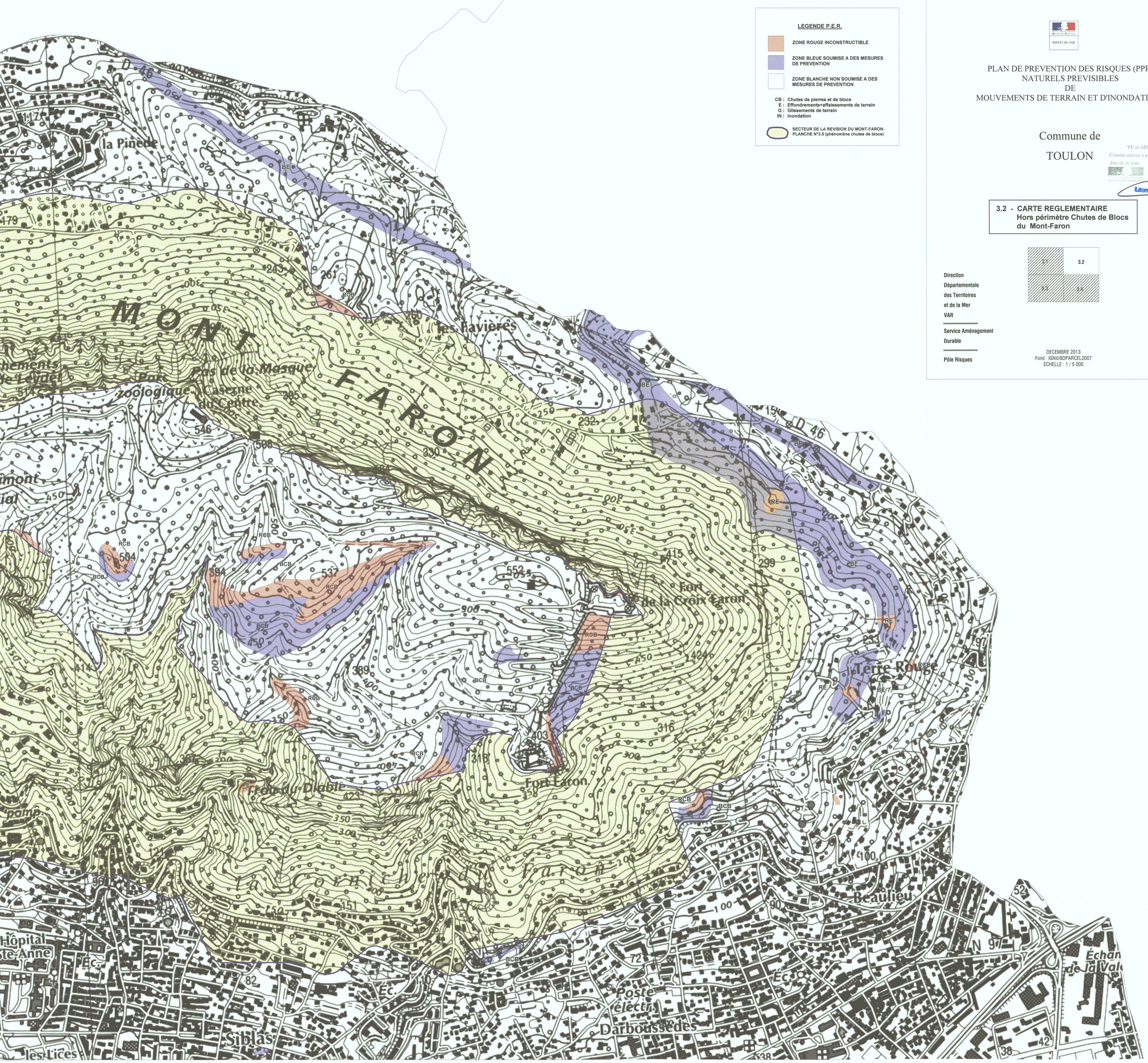

LEGENDE P.E.R.

- ZONE ROUGE INCONSTRUCTIBLE
- ZONE BLEUE SOUMISE A DES MESURES DE PREVENTION
- ZONE BLANCHE NON SOUMISE A DES MESURES DE PREVENTION

CB : Chutes de pierres et de blocs
E : Effondrements+affaissements de terrain
G : Glissements de terrain
IN : Inondation

SECTEUR DE LA REVISION DU MONT-FARON. PLANCHE N°3.5 (phénomène chutes de blocs)

Préfet du Var

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR)
NATURELS PREVISIBLES
DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN ET D'INONDATIONS

Commune de

TOULON

VU et APPROUVE
Comme annexé à mon arrêté en date de ce jour,
Toulon, le 20 DEC. 2013
Le Préfet,
Laurent CAYREL

3.2 - CARTE REGLEMENTAIRE
Hors périmètre Chutes de Blocs du Mont-Faron

3.1	3.2
3.3	3.4

Direction Départementale des Territoires et de la Mer VAR

Service Aménagement Durable

Pôle Risques

DECEMBRE 2013
Fond : IGN©BDPARCEL2007
ECHELLE : 1 / 5 000